

Philippe CHAUSSAT
Commissaire aux comptes

CENTRE SOCIAL DE FOURCHAMBAULT

Avenue Jean Jaurès
Espace Marie Curie
58600 FOURCHAMBAULT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Philippe CHAUSSAT
Commissaire aux comptes

Centre social de Fourchambault

Avenue Jean Jaurès
Espace Marie Curie
58600 FOURCHAMBAULT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association CENTRE SOCIAL DE FOURCHAMBAULT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie

« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de gestion du bureau et dans les autres documents sur

la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration le 21 avril 2026.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN

Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31.12.2024
	Brut	Amort	Net	Total
FRAIS D'ETABLISSEMENT (1)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 106.36	8 106.36		
FRAIS DE DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	8 106.36	8 106.36		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	167 462.48	143 980.45	23 482.03	29 529.27
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS	27 253.89	26 756.59	497.30	1 087.26
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	140 208.59	117 223.86	22 984.73	28 442.01
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 326.50		2 326.50	2 262.00
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES	2 326.50		2 326.50	2 262.00
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (2)	177 895.34	152 086.81	25 808.53	31 791.27
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES D'EXPLOITATION	56 171.35		56 171.35	56 876.98
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	56 171.35		56 171.35	56 876.98
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES				
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS				
DISPONIBILITES	446 846.81		446 846.81	363 118.49
TOTAL ACTIF CIRCULANT (3)	503 018.16		503 018.16	419 995.47
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (4)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (5)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (6)				
TOTAL GENERAL	680 913.50	152 086.81	528 826.69	451 786.74

BILAN

Passif	31/12/2025 Montant	31.12.2024 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	97 436.62	97 436.62
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES	158 861.31	158 861.31
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE	116 202.99	103 392.53
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU		
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	51 164.59	12 810.46
SITUATION NETTE (1)	423 665.51	372 500.92
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	14 356.12	17 442.27
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	14 356.12	17 442.27
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	438 021.63	389 943.19
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)		
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES	2 500.00	1 250.00
TOTAL PROVISIONS (4)	2 500.00	1 250.00
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	17 462.82	11 502.00
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	53 810.56	31 942.01
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	437.92	26.00
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	16 593.76	17 123.54
TOTAL DETTES (5)	88 305.06	60 593.55
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	528 826.69	451 786.74

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Toutes les écritures

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	3 786.00		3 633.00
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	181 565.71		182 200.28
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		181 565.71	182 200.28
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	218 477.84		196 051.84
VERSEMENT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
DONS MANUELS			
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		218 477.84	196 051.84
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV.			11 662.00
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES			
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			
AUTRES PRODUITS	2 948.12		9 802.08
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		406 777.67	403 349.20
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	96 579.06		101 536.65
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	4 010.66		4 940.21
SALAIRES	191 749.93		208 991.86
COTISATIONS SOCIALES	60 144.46		74 050.89
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	7 427.24		8 946.18
DOTATIONS AUX PROVISIONS	1 250.00		1 250.00
VALEURS COMPTABLES DES IMMO. INCORP. ET CORPORELLES CEDEES			
REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES	273.84		43.40
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		361 435.19	399 759.19
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		45 342.48	3 590.01

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	7 044.11		7 356.99
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		7 044.11	7 356.99
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		7 044.11	7 356.99
RESULTAT COURANT avant impôts (1-2+3-4)		52 386.59	10 947.00
PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)			3 680.60
CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)			227.14
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)			3 453.46

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)	1 222.00		1 590.00
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		413 821.78	414 386.79
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		362 657.19	401 576.33
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		51 164.59	12 810.46
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE	90 956.00		90 114.00
PRESTATION EN NATURE	61 907.51		61 907.51
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		152 863.51	152 021.51
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE	90 956.00		90 114.00
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	61 907.51		61 907.51
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		152 863.51	152 021.51

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges			Répartition par nature de ressources		
TOTAL (871)		0.00	870 Dons en nature		
860	Secours en nature		870000	BENEVOLAT D ACTIVITES	90 956.00
860000	BENEVOLAT	90 956.00	TOTAL (870)		90 956.00
TOTAL (860)		90 956.00	871 Prestations en nature		
861	Mises à disposition gratuite de biens		871000	VALORISATION DES MAD LOCAUX et PERSON	61 907.51
861000	MAD LOCAUX ET PERSONNEL COMMUNAL	61 907.51	TOTAL (861)		61 907.51
Total charges contributions volontaires		152 863.51	Total produits contributions volontaires		152 863.51



Centre Social de Fourchambault
Avenue Jean Jaurès
Espace Marie Curie
58600 Fourchambault
☎ 03.86.90.90.00
@: cs.fourchambault@free.fr

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 528 826.69 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat comptable de 51 164.59 €. L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations et méthodes comptables :

Informations générales et faits significatifs de l'exercice :

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire.

L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat. L'annexe comporte toutes les informations d'importance significative destinées à compléter et à commenter celles données par le bilan et par le compte de résultat.

Une inscription dans l'annexe ne peut pas se substituer à une inscription dans le bilan et le compte de résultat.

Une convention prévoit la mise à disposition gratuite des locaux situés à Fourchambault (Avenue Jean Jaurès) pour l'exercice.

L'autorité des normes comptables (ANC) a adopté le règlement ANC n° 2022-06 du 5 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et Règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023. Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Information au titre des principes et méthodes comptables :

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2023-01 du 12 mai 2023 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

Changement de méthode comptable Application du référentiel ANC 2022-06 :

Changement de présentation des états financiers au titre de l'exercice comparable

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03.

Les modifications de présentation prévues par le règlement sont :

1) **Regroupement des charges et produits exceptionnels**, qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024 sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ». Dans les produits exceptionnels de 2024, était comptabilisée la quote part de subvention d'investissement de l'exercice. A compter de 2025, cette quote part est comptabilisée en « concours publics et subvention »

2) **Reclassements entre des lignes du bilan ou du compte de résultat.**

- Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».

3) **Reclassements liés à la suppression de la technique des transferts de charges.**

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuvés par l'assemblée générale, sont annexés à l'annexe des comptes annuels de cet exercice.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre :

Le Centre est créé, entre les personnes physiques ou morales qui adhèrent ou adhéreront aux présents statuts, une association sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901.

Cette association prend le nom de « Centre Social de Fourchambault ».

Elle ne poursuit aucun but lucratif.

Sa durée est illimitée.

L'Association dispose de locaux destinés à accueillir les personnes, les familles et les groupes et vise à :

- Coordonner et promouvoir, avec le concours d'un personnel qualifié, des activités et des services à caractère médico-social, social et culturel, au profit de personnes appartenant à toutes catégories d'âge.

- Être accessible à l'ensemble de la population sans discrimination de principe.
- Assurer la participation effective des usagers du Centre à la gestion et à l'animation globale (personnes et groupes).
- Accueillir, promouvoir et éventuellement associer tout groupe dont les buts sont compatibles avec ceux du Centre et qui adhère aux dispositions des présents statuts et du règlement intérieur du Centre Social.

- Mutualiser les ressources humaines, techniques et/ou matérielles dont dispose le Centre Social au bénéfice de ses adhérents ou de toutes autres Associations ou groupements dont les buts sont compatibles avec ceux du Centre et qui adhèrent aux dispositions des statuts et du règlement intérieur de l'Association.
- Assurer un rôle effectif dans l'animation et le développement de la collectivité où il est inséré.

Le Centre Social agit en liaison étroite avec tous les organismes s'occupant de questions sociales dans sa zone d'influence.

Informations sur les postes de l'actif du bilan :

État de l'actif immobilisé, amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé : La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévues. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS				
Rubriques	Montant brut à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Montant brute à la clôture
Immobilisations Incorporelles	8 106.36			8 106.36
Immobilisations corporelles : Agencement aménagement	27 253.89			27 253.89
Immobilisations corporelles : Matériel technique	35 146.50			35 146.50
Immobilisations corporelles : Agencement installation	2 619.97			2 619.97
Immobilisations corporelles : Mat transport	24 006.10			24 006.10
Immobilisations corporelles : Mat informatique	19 037.44	1 380.00		20 417.44
Immobilisations corporelles : Mobilier	58 018.58	64.50		58 018.58
Immobilisations financières	2 262.00			2 326.50
Total	166 082.48	1 444.50		177 8G5.34

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS				
Rubriques	Amort. cumulés à l'ouverture	Augmentation : Dotation	Diminution	Amort. Cumulés à la clôture
Immobilisations Incorporelles	8 106.36			8 106.36
Immobilisations corporelles : Agencement aménagement	26 166.63	589.96		26 756.59
Immobilisations corporelles : Matériel technique	15 650.88	3 254.74		18 905.62
Immobilisations corporelles : Agencement installation	308.70	262.00		570.70
Immobilisations corporelles : Matériel de transport	24 006.10			24 006.10
Immobilisations corporelles : Matériel informatique	16 311.91	2 425.36		18 737.27
Immobilisations corporelles : Mobilier	54 108.99	895.18		55 004.17
Immobilisations financières				
Total	144 65G.57	7 427.24		152 086.81

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice :

Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice			
Rubriques	Montant brut	Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances de l'actif circulant	56 171.35	56 171.35	
Charges constatées d'avances			
Total	56 171.35	56 171.35	

Informations sur les postes du passif du bilan :

Informations sur les fonds propres et tableau de variation de ceux-ci (entités non APG) :

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé " excédent " et le résultat négatif " déficit ". L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise

Tableau de Variation des Fonds Propres :

Rubrique	Début exercice	Fonds propres sans droit de reprise	Affectation Résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	Fin Exercice	Fonds propres avec droit de reprise
Fonds propres complémentaires		97 436.62					
Réserves	262 253.84		12 810.46			275 064.30	
Report à nouveau							
Excédent ou déficit de l'exercice	12 810.46			51 164.59	12 810.46	51 164.59	
Situation nette	275 064.30	97 436.62	12 810.46	51 164.59	12 810.46	423 665.51	
Fonds propres consommables						97 436.62	
Subventions d'investissement	17 442.27				3 086.15	14 356.12	
Provisions réglementées	1 250.00			1 250.00		2 500.00	
TOTAUX	391 193.19			77 870.92	3 086.15	440 521.63	

Informations sur les subventions d'investissement :

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.

Subvention d'investissement				
Rubriques	Solde à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Solde à la clôture
Subvention Plan de relance -	13 924.54			13 924.54
QP virée au résultat	-3 524.21	-1 188.67		-4 712.88
Subvention Budget participatif - autres	11 347.49			11 347.49
QP virée au résultat	-4 305.55	-1 897.48		-6 203.03
Total	17 442.27	-3 086.15		14 356.12

Informations sur les provisions pour risques et charges :

Passifs et provisions : Provisions

Provisions réglementées et pour risques et charges				
Rubriques	Solde à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Solde à la clôture
Réglémentées				
Pour risques				
Pour charges	1250.00	1 250.00		2 500.00

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :**Évaluation des dettes :**

Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Etat des dettes				
Rubriques	Montant brut	A 1 au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et cptes rattachés	17 462.82	17 462.82		
Dettes fiscales et sociales	53 810.56	53 810.56		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	437.92	437.92		
Produits constatés d'avance	16 593.76	16 593.76		
Total	88 305.06	88 305.06		

Informations sur les postes du compte de résultat :

Méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations :

Les cotisations reçues sont constitutives d'un produit.

Information sur les montants des concours publics reçues par l'entité par nature de concours et par catégories d'autorités administratives :

Concours publics et subventions obtenues au cours de l'exercice		
Rubriques	2025	2024
Aides à l'emploi	5 312.72	7 495.93
CAF 58	178 594.93	172 486.06
Sous total concours publics	183 907.65	179 981.99
Subvention État	72 536.83	51 140.00
Subvention région	5 000.00	11 000.00
Subvention Département	18 696.00	20 785.00
Subvention Communes et groupement de communes	44 748.00	44 748.00
Autres subventions d'exploitation	43 210.00	43 871.00
Sous total subvention d'exploitation	184 190.83	171 544.00
Total	368 098.48	351 525.99

Précisions sur la nature, le montant et le traitement des dépenses étalées sur plusieurs exercices :

- Charges à payer : 57 264.56 €
 - Dont fournisseurs et comptes rattachés : 3 454.00 €
 - Dont dettes fiscales et sociales : 53 810.56 €
- Charges de fonctionnement constatées d'avance : 0€
- Produits d'exploitation constatés d'avance : 16 593.76 €

Honoraires commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes	
	Montant
Honoraires afférents à la certification des comptes	3 600
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité	0
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	0
Total	3 600

Autres informations : rémunération des 3 plus hauts dirigeants (bénévole ou salarié)

Cette information n'est pas communiquée. En effet, cela reviendrait à donner une information individuelle.

Autres informations : Contributions volontaires

Le règlement ANC 2018-06 recommande aux associations de décrire et valoriser les contributions volontaires (en nature).

Pour l'association, ces contributions sont essentiellement composées

- du temps passé par les intervenants encadrant les différentes activités ainsi que par les bénévoles participants à la vie statutaire. Le nombre d'heures de bénévolat de l'exercice est évalué à 4 643 heures. Cela correspond à 2,55 ETP par an.

- De la mise à disposition gratuite des locaux du siège social de l'association La valorisation est réalisée par les services de la mairie de Fourchambault

ANNEXE

Bilan et compte de résultat

exercice clos le 31 décembre 2024

CENTRE SOCIAL DE FOURCHAMBAULT
FOURCHAMBAULT

Le 28/05/2026 à 09:01

BILAN

Actif	Du 01/01/2024 au 31/12/2024			31.12.2023
	Brut	Amort	Net	Total
FRAIS D'ETABLISSEMENT (1)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 106.36	8 106.36		190.00
FRAIS DE DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	8 106.36	8 106.36		190.00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	166 082.48	136 553.21	29 529.27	22 361.09
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS	27 253.89	26 166.63	1 087.26	4 944.80
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	138 828.59	110 386.58	28 442.01	17 416.29
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 262.00		2 262.00	2 197.50
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES	2 262.00		2 262.00	2 197.50
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (2)	176 450.84	144 659.57	31 791.27	24 748.59
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES D'EXPLOITATION	56 876.98		56 876.98	85 660.23
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	56 876.98		56 876.98	77 048.23
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES				8 345.00
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				267.00
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS				
DISPONIBILITES	363 118.49		363 118.49	336 562.08
TOTAL ACTIF CIRCULANT (3)	419 995.47		419 995.47	422 222.31
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (4)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (5)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (6)				
TOTAL GENERAL	596 446.31	144 659.57	451 786.74	446 970.90

BILAN

Passif	31/12/2024 Montant	31.12.2023 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	97 436.62	97 436.62
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES	158 861.31	158 861.31
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE	103 392.53	98 639.05
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU		
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	12 810.46	4 753.48
SITUATION NETTE (1)	372 500.92	359 690.46
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	17 442.27	8 403.62
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	17 442.27	8 403.62
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	389 943.19	368 094.08
FONDS REPORTEES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES		
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES (3)		
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES	1 250.00	11 662.00
TOTAL PROVISIONS (4)	1 250.00	11 662.00
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	11 502.00	11 550.74
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	31 942.01	41 554.40
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	26.00	1 512.80
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	17 123.54	12 596.88
TOTAL DETTES (5)	60 593.55	67 214.82
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	451 786.74	446 970.90

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Toutes les écritures

	Du 01/01/2024 au 31/12/2024		31.12.2023
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	3 633.00		3 162.00
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	182 200.28		166 409.29
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		182 200.28	166 409.29
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	196 051.84		182 252.67
VERSEMENT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
DONS MANUELS			
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		196 051.84	182 252.67
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV.	11 662.00		17 924.00
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES			
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			
AUTRES PRODUITS	9 802.08		26 630.70
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		403 349.20	396 378.66
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	101 536.65		96 589.82
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	4 940.21		4 706.15
SALAIRES	208 991.86		225 004.93
COTISATIONS SOCIALES	74 050.89		61 291.64
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	8 946.18		8 470.70
DOTATIONS AUX PROVISIONS	1 250.00		3 500.00
VALEURS COMPTABLES DES IMMO. INCORP. ET CORPORELLES CEDEES			
REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES	43.40		49.40
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		399 759.19	399 612.64
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		3 590.01	-3 233.98

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2024 au 31/12/2024		31.12.2023
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	7 356.99		7 059.19
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESOR.			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		7 356.99	7 059.19
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESOR.			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		7 356.99	7 059.19
RESULTAT COURANT avant impôts (1-2+3-4)		10 947.00	3 825.21
PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)		3 680.60	2 428.62
CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)		227.14	505.35
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)		3 453.46	1 923.27

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2024 au 31/12/2024		31.12.2023
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)	1 590.00		995.00
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		414 386.79	405 866.47
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		401 576.33	401 112.99
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		12 810.46	4 753.48
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE	90 114.00		87 400.00
PRESTATION EN NATURE	61 907.51		82 396.09
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		152 021.51	169 796.09
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE	90 114.00		87 400.00
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	61 907.51		82 396.09
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		152 021.51	169 796.09

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges		Répartition par nature de ressources	
TOTAL (871)		0.00	
860	Secours en nature		
860000	BENEVOLAT	90 114.00	
TOTAL (860)		90 114.00	
861	Mises à disposition gratuite de biens		
861000	MAD LOCAUX ET PERSONNEL COMMUNAL	61 907.51	
Total charges contributions volontaires		152 021.51	
		870	Dons en nature
		870000	BENEVOLAT D ACTIVITES
			90 114.00
		TOTAL (870)	
		90 114.00	
		871	Prestations en nature
		871000	VALORISATION DES MAD LOCAUX et PERSONNEL
			61 907.51
		TOTAL (871)	
		61 907.51	
		Total produits contributions volontaires	
		152 021.51	